

INTRODUCTION

Une mutation radicale et profonde de l'agriculture

Depuis plusieurs décennies, on assiste à une mutation radicale et profonde de l'agriculture devenue enjeu économique. Le changement des pratiques culturales, la restructuration foncière et la modernisation des exploitations agricoles qui ont accompagné cette évolution, sont le plus souvent à l'origine d'une métamorphose de l'espace rural. Ainsi transformé, l'espace rural est voué à un équilibre précaire entre le patrimoine légué et le territoire aménageable. Cette situation a pu dans certains cas entraîner une dégradation de la qualité des eaux, voire une modification du régime des eaux.

Corrélativement, on observe de la part de nos concitoyens une sensibilité accrue à l'égard de l'environnement.

Mais il faut reconnaître que les 30 millions d'hectares de surfaces agricoles et les 15 millions d'hectares de forêts confèrent aux agriculteurs et aux forestiers un rôle déterminant dans l'organisation et la gestion des espaces ruraux.

C'est à partir de ce double constat que le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt s'efforce, depuis plusieurs années, de faire prendre en compte la dimension environnementale dans l'exercice des activités agricoles ainsi que dans les missions d'aménagement rural qui lui sont dévolues. Ce faisant, il souhaite activement contribuer à l'avènement d'un équilibre harmonieux entre la valorisation des potentialités agricoles et la qualité des milieux naturels.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de la forêt a engagé avec le

Ministère de l'environnement et les milieux socio-professionnels concernés des actions de nature réglementaire, financière et technique destinées à concrétiser cette orientation.

Je me réjouis que ce numéro d'Aménagement et Nature consacré au thème "agriculture, et environnement" s'en fasse largement l'écho et scelle ainsi la reprise d'une collaboration avec une revue dont le titre procède de cette volonté de conciliation entre les impératifs socio-économiques et les exigences de l'environnement.

André GRAMMONT
Directeur de l'Espace Rural
et de la Forêt

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt

La notion de développement durable en Agriculture

L'agriculture est l'un des domaines dans lequel ce type de développement doit impérativement être instauré. D'importants aspects de notre politique agricole actuelle devront donc être modifiés.

Historiquement l'agriculture assurait dans la plupart des cas, l'autosuffisance au niveau local par l'exploitation extensive des ressources naturelles ; mais nous avons aussi connaissance de plusieurs crises agricoles survenues dans différentes parties de l'Europe au cours du dernier millénaire. A l'origine de la plupart de ces crises : une exploitation trop rapide du capital naturel par des pratiques telles que les cultures itinérantes sur brûlis, le surpâturage et les coupes à blanc, pratiques auxquelles on recourait surtout en période de fort accroissement démographique.

Le lien entre l'homme et la nature et le fait que la destruction des ressources naturelles retentisse également sur la prospérité et l'activité humaine sont donc des phénomènes historiques bien connus.

La Commission mondiale de l'environnement et du développement a relevé un certain nombre de signes avant-coureurs déclenchés par les pratiques agricoles actuelles.

Depuis la deuxième guerre mondiale, l'accroissement de la production agricole est au premier plan des priorités. On a longtemps craint que la planète ne soit pas en mesure de produire assez pour nourrir sa population, d'où des efforts pour augmenter la productivité. Parallèlement, une grande partie de la main d'œuvre agricole a cédé la place aux machines. Au niveau mondial, la production alimentaire par tête est aujourd'hui plus élevée qu'à toute autre époque de notre histoire, alors que la main d'œuvre a diminué.

Les excédents alimentaires en Europe sont dus essentiellement à des subventions qui stimulent la production même en l'absence de demande.

Pour l'environnement, ce type de politique agricole est lourd de conséquences :

- L'accroissement de la productivité entraîne le recul, voire l'arrêt de la production dans certaines régions, alors que les terres agricoles des autres régions sont de plus en plus sollicitées.

- Une proportion toujours croissante des terres agricoles voit sa productivité s'affaiblir, les sols s'appauvrissant du fait d'une culture intensive et d'un recours excessif aux engrais et pesticides chimiques.

- L'érosion des terres cultivées va croissant.

- Les eaux souterraines, les cours d'eau et les mers sont de plus en plus pollués.

- Le paysage modelé par l'homme est appauvri par la destruction des haies, buissons et autre végétation protectrice et par l'assèchement des zones humides, importantes pour le bilan hydrologique. Ces pratiques ont également des effets désastreux sur certaines espèces sauvages, végétales et animales.

Pour sauvegarder à long terme notre capacité de production, il se peut qu'il soit nécessaire dans certains cas de passer à des formes extensives dans les régions où l'environnement est soumis à de trop fortes pressions. Une combinaison équilibrée de formes extensives de production et de technologies nouvelles est toutefois nécessaire pour répondre au besoin croissant de denrées alimentaires sur le plan mondial. Pour ne pas compromettre notre approvisionnement futur, il est également nécessaire de ralentir le rythme de la mise en friche de terres agricoles à laquelle on procède aujourd'hui dans de nombreux pays.

Gro Harlem BRUNDTLAND

Mme BRUNDTLAND est l'ancien Premier ministre de Norvège extrait reproduit avec la courtoise autorisation de NATUROPA

Pour les pollutions d'origine industrielle et surtout domestique, on doit dénitrifier les eaux usées avant leur rejet aux cours d'eau, à la mer et plus rarement aux eaux souterraines. Les problèmes techniques semblant bien maîtrisés, l'action peut commencer. Elle est affaire de volonté, de temps et d'investissements.

En matière agricole, les choses sont moins simples, car il faut agir sur une "fuite" qui échappe, par nature, à l'action directe de type épuratoire. Il convient donc d'agir sur les processus productifs eux-mêmes et non à l'aval de ceux-ci. En schématisant, il convient de considérer les "systèmes agricoles émetteurs de pollution" et "les systèmes eaux récepteurs". Pour contrôler la teneur en nitrates des "systèmes eaux", il faut agir sur la teneur moyenne de l'eau qui provient des systèmes agricoles.

En effet, un équilibre s'instaure nécessairement sur le long terme entre ces systèmes. La teneur des "milieux eaux" devient progressivement égale à celle des eaux qui les alimentent. Ainsi une "fuite" moyenne de 80 mg/l de nitrates sous des sols agricoles (ce qui correspond dans le Bassin Parisien à une perte de 40 kg d'azote par hectare et par an) conduit, à terme, à une teneur de 90 mg/l dans les eaux souterraines ou superficielles, s'il n'y a pas de phénomènes spécifiques de dénitrification. Cet ajustement peut être très long. Il est de toutes façons très en retard sur la pollution elle-même comme nous l'avons déjà dit. Ceci explique que ce soit avec des dizaines d'années de retard que l'on perçoive l'ampleur du problème posé, au moment où les teneurs s'accroissent brutalement, dans la phase rapidement ascendante de la "courbe en S" que connaissent bien les agronomes et les producteurs agricoles. Ceci explique aussi que toute lutte contre la pollution diffuse des eaux par les nitrates ait des effets lents.

Par ailleurs, il faut souligner que la pollution diffuse agricole à partir de millions de parcelles intéresse un territoire très vaste et des centaines de milliers d'exploitants. La maîtrise de la pollution sera le fait des agriculteurs eux-mêmes qui doivent donc répondre à un défi technique : conduire une agriculture performante respectueuse de la qualité de l'eau.

Les mesures immédiatement proposées par tout un chacun sont simples, très simples, trop simples : supprimons la cause, c'est-à-dire revenons à un stade antérieur au développement agricole actuel et récent de nos sociétés industrialisées. Or, chacun sait que l'on ne remonte pas le temps et que le développement économique et démographique accéléré a conduit à de nouveaux équilibres socio-économiques qui excluent le retour massif à des formes archaïques de production.

Nous sommes donc conduits à une action beaucoup plus réaliste, mais guère plus facile, avec un objectif clair : réduire préventivement le transfert de nitrates à l'eau, sans nuire à la production agricole.

Jean SÉBILLOTTE

La lutte contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Les mécanismes de la pollution nitratée des eaux sont maintenant bien connus. La part agricole est largement majoritaire. La pollution correspondante est diffuse et ne relève donc pas des actions classiques de protection de l'eau qui consistent à recueillir les effluents et à les traiter avant rejet dans le milieu naturel. Cette stratégie est néanmoins applicable pour les élevages dont les animaux passent tout ou partie de leur vie dans des bâtiments (porcheries, poulaillers, étables, etc).

La lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole a commencé à prendre réellement forme en France lorsque les ministres de l'agriculture (M. Michel ROCARD) et de l'environnement (Mme Huguette BOUCHARDEAU) ont créé, en 1984, le comité d'orientation pour la réduction de la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates provenant des activités agricoles (CORPEN) ainsi que la Mission eau-nitrates.

LE CORPEN

Ce Comité associe les diverses parties concernées par le problème (1), il confronte les connaissances, les opinions et les

points de vue et fait des propositions en s'appuyant sur des groupes de travail qui réunissent les compétences nécessaires.

La Mission eau-nitrates assure le secrétariat du CORPEN, elle met en œuvre les décisions arrêtées par les deux ministres sur proposition du comité. Elle travaille en étroite relation avec le bureau "agriculture et ressources naturelles" du ministère de l'agriculture et de la forêt.

Le CORPEN, son bureau permanent, ses groupes de travail, c'est notamment :

- La mobilisation de quelque 200 spécialistes de l'azote (eau et agriculture) et de "décideurs" relayés par leurs organisations, d'où l'effet "multiplicateur" qui est propre au CORPEN.
- Un échange permanent des points de vue et la définition des outils nécessaires à l'action avec l'appui national de la mission eau-nitrates et du bureau "agriculture et ressources naturelles" de la direction de l'espace rural et de la forêt.
- Un lieu d'élaboration progressive d'un consensus sur l'action à mener pour lutter contre la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole.
- Une organisation qui permet de mettre au point :
 - des programmes d'action : programme

national d'octobre 1984, programme "breton" d'octobre 1987 que relaie depuis 1990 le programme Bretagne-Eau pure,

- des orientations, ceci a été le cas notamment pour la directive "nitrates" (1988-90), la fertilisation azotée (octobre 1990), le cahier des charges générales des opérations de conseil aux agriculteurs (octobre 1990) qui est utilisé maintenant dans le cadre de l'opération "Ferti-mieux",
- des documents techniques sur les quantités d'azote épandable en France (décembre 1987), sur l'analyse rapide de la teneur en nitrates des sols (mai 1988), le bilan d'azote à l'exploitation (novembre 1988, réédité en juin 1990),
- des brochures de sensibilisation et d'information des techniciens agricoles sur l'amélioration des pratiques agricoles (décembre 1987 et avril 1989) et sur l'élevage (1990), à l'intention des élus (mars 1988, réédité en décembre 1988), du grand public (août 1986, réédité en août 1987, septembre 1988 et mars 1990), en direction de l'étranger (juin 1988),
- des textes en cours d'élaboration : un document relatif à l'interculture, un recueil des bases de préconisation de la fertilisation azotée.
- La participation de ses membres à des